

Zeitschrift: Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts jurassiens

Band: 51 (1980)

Heft: 3: 64e Foire suisse d'échantillons Bâle 1980

Artikel: Communications diverses

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-824607>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Communications diverses

Composition de la commission « restructuration de l'ADIJ »

Dans sa séance du 20 février 1980, le comité central de l'ADIJ a accepté la formation de la commission de restructuration de l'ADIJ prévue lors de l'assemblée générale du 6 octobre 1979, à Saint-Ursanne.

Les personnalités suivantes se sont mises à la disposition de notre association :

MM. Jean Christe, instituteur retraité, Courrendlin
Marcel Houlmann, préfet, Prêles
Jean Jobé, ancien préfet, Porrentruy
Georges Morand, directeur, Belprahon
Roland Schaller, avocat, Moutier

La première séance a été fixée au mercredi 16 avril 1980

Subventions Seva et Loterie à numéros

Par téléphone, le directeur de la Seva, M. R. Lüthi, nous a informé que la commission de la Seva proposera au comité de direction, à l'attention de l'assemblée générale, de payer les parts de sociétaires suivantes pour 1979 :

- ADIJ : 50 % de la quote-part 1979 ;
- Pro Jura : 50 % de la quote-part 1979 ;
- sur un compte bloqué en faveur de l'OTJB 50 % (finance de départ) ;
- sur un compte bloqué en faveur de la CEP 50 % (finance de départ).

Les montants sur les comptes bloqués seront payés après l'admission en règle de l'OTJB et de la CEP et après acceptation, par l'assemblée générale de la Seva, de la distribution proposée.

Nous attendons les résultats des votations de cette assemblée.

Pro Aqua - Pro Vita 80

Environ 300 exposants venus de 15 pays participeront du 16 au 21 juin à « Pro Aqua - Pro Vita 80 », le Salon international du milieu vital, dans les halles de la Foire suisse d'échantillons, à Bâle. En plus de l'exposition, quatre journées d'information spécialisée, au cours desquelles 59 exposés seront présentés, aborderont les problèmes concernant l'air et le bruit, les eaux usées et la protection moderne des eaux, l'influence des réservoirs alpins sur l'environnement, la désinfection de l'eau potable. Une exposition spéciale intitulée « Utilisation optimale de l'énergie » abordera pour la première fois dans le cadre de Pro Aqua - Pro Vita les problèmes de l'énergie.

La surface d'exposition (11 000 m²) est la même qu'en 1977, malgré une légère diminution du nombre des exposants. Pro Aqua est la plus ancienne foire spécialisée dans le domaine de la protection de l'environnement. A sa création, en 1958, l'offre se concentrait surtout sur les secteurs de l'eau et des eaux résiduaires, mais elle ne tarda pas à s'étendre au cours des années à ceux de l'hygiène de l'air, des déchets et du bruit. « Pro Aqua - Pro Vita » couvre aujourd'hui la presque totalité des techniques de l'environnement. (AFP)